

Lettre ouverte au recteur de l'Université Laval

34 auteurs solidaires de Copibec

Monsieur Denis Brière,
Recteur,
Université Laval

Monsieur,

Comme vous le savez, la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (Copibec) présentera bientôt à la Cour supérieure du Québec une requête en recours collectif contre l'Université Laval. Nous soussignés, écrivains québécois, profitons de l'occasion pour vous rappeler que les grandes institutions d'enseignement comme la vôtre ont un rôle important à jouer dans le respect du droit d'auteur et voulons pour cette raison, affirmer publiquement notre appui à la cause défendue par Copibec et faire appel à votre sens des responsabilités en ce qui a trait à la protection de la propriété intellectuelle.

Le tribunal entendra donc, dans quelques semaines, cette requête contre l'Université Laval au nom de milliers d'auteurs et d'éditeurs québécois, canadiens et étrangers dont les œuvres ont été reproduites sans autorisation. Cette procédure découle de la décision de votre institution de mettre unilatéralement en œuvre une politique qui est le résultat de votre interprétation de « l'utilisation équitable aux fins d'éducation » et donc de ne pas renouveler la licence générale que vous déteniez avec Copibec. Depuis mai dernier, la pratique instaurée par votre établissement, soit dit en passant le seul au Québec à avoir décidé d'interpréter ainsi la Loi, permet de reproduire jusqu'à 10% d'une œuvre sans le consentement des titulaires de droit et sans rémunération, ce qui pourrait priver les auteurs au cours des années à venir de millions de dollars de redevances.

Nous sommes catastrophés de voir une institution de haut savoir comme l'Université Laval, qui devrait être un modèle de probité en matière de propriété intellectuelle, adopter une telle politique qui lèse les auteurs et cause des dommages à la réputation de l'institution tant sur la scène nationale qu'internationale. Récemment, la Fédération des éditeurs européens a dénoncé « cette attitude de la part d'une université québécoise de grande renommée qui devrait se faire un point d'honneur de défendre la propriété intellectuelle afin d'assurer la pérennité de la publication d'ouvrages de qualité qui seront mis à la disposition des étudiants et des professeurs. »

Nous savons que votre université souffre comme les autres de sous-financement et que les compressions budgétaires qui lui sont imposées peuvent vous amener à faire des choix déchirants, mais nous jugeons inacceptable que ces choix soient faits au détriment des auteurs et sans égard pour les règles qui permettraient aux créateurs de toucher une juste rétribution pour leur travail. Les plus récentes données de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec démontrent que plus les écrivains consacrent du temps à l'écriture moins leurs revenus sont élevés et plus ils doivent vivre modestement, le revenu médian annuel tiré de la création littéraire atteignant à peine 2450\$. À coup sûr, la nouvelle politique de l'Université Laval contribuera encore davantage à leur appauvrissement. Nous ne pouvons rester silencieux devant pareille injustice et vous demandons, monsieur le recteur, de régler le différend qui vous oppose à Copibec le plus rapidement possible.

Samuel Archibald
Suzanne Aubry
Jean-François Beauchemin
Michel Marc Bouchard
Diane Boudreau
Réjane Bougé
Chrystine Brouillet
Arlette Cousture
Alain Deneault
Élise Desaulniers
Louise Desjardins
Sylvie Desrosiers
Jean Désy
Nicolas Dickner
Sylvain Dodier
Christiane Duchesne
Louise Dupré
Christiane Frenette
Bertrand Gauthier
Jacques B. Gélinas
David Homel
Marie Laberge
Pierre Lefebvre
Hélène Lépine
Émile Martel
Yann Martel
Patrick Moreau
Claude Paradis
Michel Pleau
André Roy
Danièle Simpson
Marie-Josée Thériault
Michel Tremblay
Mélissa Verreault